

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## TESTS D'EXIGENCES PREALABLES

### BPJEPS ACTIVITES DE LA FORME

Site :  
**CENTRE SPORTIF DE  
NORMANDIE  
HOULGATE**

Je soussigné,

Monsieur  Madame  Mademoiselle

**NOM DE NAISSANCE :** .....

Nom d'usage: .....

**PRENOMS :** .....

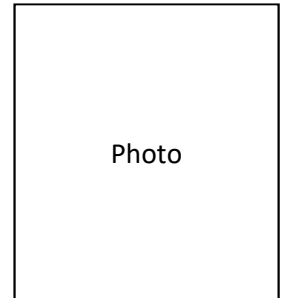
**ADRESSE :** .....

.....

Ville : ..... Code postal : .....

Téléphone: ...../...../...../...../..... Portable : ...../...../...../.....

E. mail : ..... @ .....



M'inscrit aux TEP (Tests d'Exigences Préalables) du **Jeudi 1<sup>er</sup> février 2018**

Option Cours Collectif	30.00 €	<input type="checkbox"/>
Option Haltérophilie MUSCULATION	30.00 €	<input type="checkbox"/>

#### **Pièces à joindre au bulletin d'inscription :**

Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (Carte Nationale d'Identité ou Passeport)	
Certificat médical de non contre-indication à la pratique des « activités de la forme » datant de moins d'un an	
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigences préalables selon la certification visée	
Chèque de règlement à l'ordre du CRAF2S (30 ou 60 €)	

Une convocation vous sera adressée par mail dans les 7 jours qui précèdent les tests.

**Le chèque ne sera proposé à l'encaissement qu'après le passage des TEP. Il sera encaissé en cas d'absence non justifiée.**

Fait à

Le

Signature

**A renvoyer avant le 22 janvier**

**CRAF2S – Sur le site du CSN**  
Route de la Vallée  
14510 HOULGATE

## NOTICE EXPLICATIVE

### Les TEP (Tests d'Exigences Préalables), qu'est-ce que c'est ?

Ce sont des tests techniques qui permettent de valider le niveau technique d'un candidat avant son entrée en formation BPJEPS. Ils font partie des EPEF (Exigences Préalables à l'Entrée en Formation) et sont définis par l'arrêté portant création d'un BPJEPS.

Ce sont les Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (D.R.J.S.C.S) qui sont chargées de faire appliquer les règles liées aux arrêtés des BPJEPS et spécialités de BPJEPS sur le territoire national.

### Quand et où puis-je passer ces TEP ?

Ils doivent obligatoirement être effectués avant les tests de sélection du centre de formation dans lequel vous aurez déposé votre candidature et votre entrée en BPJEPS.

La D.R.J.S.C.S. Normandie a mis en place, depuis 2017, des sessions de passage de Tests d'Exigences Préalables auprès d'organismes habilités. Le calendrier 2018 est le suivant :

<b>BPJEPS</b> « Activités de la Forme » option « Cours Collectifs » option « Haltérophilie, Musculature »	<b>10/07/2018</b> <b>24/08/2018</b>	Judo Club de Grand-Quevilly	<b>APSJ 76</b> <b>2 rue d'Alembert</b> <b>76140 PETIT QUEVILLY</b>	Mélandine PREIRA 02.35.58.16.03 melandine.preira@apsj76.fr ou formation@apsj76.fr
	<b>01/02/2018</b> <b>26/06/2018</b> <b>28/08/2018</b> <b>06/12/2018</b>	Centre Sportif Normand Houlgate	<b>CRAF2S</b> <b>Route de la Vallée</b> <b>14510 HOULGATE</b>	Caroline BURNEL 02.31.15.69.19 carolineburnel@craf2s.fr ou contact@craf2s.fr

Vous pouvez également passer vos TEP dans une autre région, dès lors que l'organisme a été habilité par une D.R.J.S.C.S.

### Comment puis-je valider mes TEP ?

Avant de passer les tests techniques, vous devez déposer un dossier d'inscription complet 1 mois avant la date des TEP, qui doit comporter des pièces essentielles (liste des pièces selon les BPJEPS). A minima, vous devez fournir :

- 1 pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport)
- 1 certificat médical (de moins de 3 mois ou moins d'un an selon BPJEPS)

Vous pouvez également, si vous êtes titulaire d'un diplôme ou d'une qualification, être dispensé de tout ou partie des épreuves de TEP. La liste de ces diplômes ou qualifications est spécifique à chaque BPJEPS et indiquée dans l'arrêté concerné.

Une fois les obligations réglementaires respectées et les épreuves techniques réussies, les résultats sont transmis à la D.R.J.S.C.S. pour enregistrement et validation sur un site national de consultation.

### Quelle est leur durée de validité ?

Les TEP sont valables pour le BPJEPS et sa spécialité durant toute la durée d'application de l'arrêté du BPJEPS concerné.

### Y-a-t-il d'autres obligations à satisfaire avant l'entrée en formation ?

Oui. Avant votre entrée en formation, il vous sera également demandé une attestation de formation aux premiers secours. (PSC1, AFPS, SST....) Selon le BPJEPS, d'autres éléments pourront également être nécessaires.

### Les organismes de formation habilités en 2017 en Normandie – BPJEPS Activités de la Forme

<b>APSJ 76</b>	<b>CRAF2S</b>	<b>PEP'S CENTER</b>
2 rue d'Alembert  76140 LE PETIT QUEVILLY 02.35.58.07.50	Sur le Site du CSN Route de la Vallée 14510 HOULGATE 02.31.15.69.19	1226 rue Léon Foucault  14200 HEROUVILLE ST CLAIR 06.59.52.29.05
<i>Options Cours Collectifs et Haltérophilie Musculature</i>	<i>Options Cours Collectifs et Haltérophilie Musculature</i>	<i>Options Cours Collectifs et Haltérophilie Musculature</i>
		